



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 10 JUILLET 2024

OBJET : 11 RUE DE L'INDUSTRIE
CESSION
Autorisation de signature

N°2024_086

Date d'affichage de la liste des délibérations : **17 juillet 2024**

Date de transmission en Préfecture : **17 juillet 2024**

Date de mise en ligne : **17 juillet 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **3 juillet 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christophe GALLAY**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Valérie GRILLON - Roger REMILLY - Béatrice DHENNIN - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Béatrice VERDIER - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Erwan LE SAUX - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Sébastien FRANÇOIS (à Valérie GRILLON) - Claude MARCOLET (à Anne-Claire ROUANET) - Nicolas KELEN (à Guy BOISSERIN) - Pierre FRESSYNET (à Agnès BÉRAL) - Bruno THUET (à Jean-Philippe GILLET) - Éric JACQUET (à Christophe GALLAY) - Sophie REYSSET (à Michèle EYMARD) - Jessica DIONISIO (à Catherine PEREZ) - Marie DECHESNE (à Béatrice DHENNIN)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 10 JUILLET 2024

La commune est propriétaire d'un terrain sis 11 rue de l'Industrie. En 2021, un appel à projet a été lancé par la Communauté de Communes de la Vallée du Garon en vue de la cession à un opérateur économique.

Par délibérations des 16 mars 2022 et 15 juin 2022, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à céder les parcelles cadastrées BA 222, 224, 226 et 228 au candidat retenu dans le cadre de l'appel à projet, à savoir la société VELONAUTE/M360.

Cependant, la vente n'a pas abouti car le permis de construire déposé ne respectait pas les règles du Plan local d'Urbanisme.

Le foncier a été proposé au candidat classé en deuxième position dans le cadre de l'appel à projet.

Il s'agit de la société LABALU, une PME spécialisée dans l'enveloppe du bâtiment sise 29 avenue Georges Pompidou 69003 LYON, représentée par Monsieur Mohammed LABBANE.

Elle a un projet de construction d'un bâtiment à usage d'atelier/stockage d'environ 360m² et de bureaux au rez-de-chaussée et R+1, soit 160m² environ.

Cette cession est envisagée pour un montant de 220 000 € qui est compatible avec l'avis de France Domaine en date du 31 mai 2024 estimant la valeur du bien à 225 000 € avec une marge d'appréciation de 10 %.

La commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » a vu le dossier le 4 juillet 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- AUTORISER la cession des parcelles cadastrées BA 222, 224, 226 et 228 sises 11 rue de l'Industrie d'une surface de 1 325 m² à la société LABALU, représentée par Monsieur Mohammed LABBANE
- DIRE que le prix de cession dudit bien est de 220 000 € et qu'il est compatible avec l'avis des Domaines
- DIRE que les frais liés à cette vente (frais notariés...) sont à la charge de l'acquéreur
- AUTORISER l'acquéreur à déposer toute demande d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet (permis de démolir, permis de construire...)
- AUTORISER Monsieur le Maire ou tout adjoint délégué à cet effet, à signer tout document afférent à ce dossier
- DIRE que les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 024 – compte 024 du budget principal de la commune – exercice 2024

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Christophe GALLAY

Pour copie conforme

Pour le Maire

Serge BÉRARD

Agnès BÉRAL

4ème adjointe – Adjointe déléguée

